



# Association Montalbanaise de Sauvetage et de Secourisme



## Bulletin d'inscription

### Formation Initiale au PSE2 (Premiers Secours en Equipe de Niveau 2)

**Prérequis : PSE1 à jour de formation continue - autorisation parentale pour les mineurs**

Date de la formation : .....

NOM : ..... NOM DE JEUNE FILLE : .....

PRENOMS : ..... SEXE : F  M

Né (e) le : ..... Ville + Num. Dépt : ..... ( )

Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Portable : ..... E-mail : .....

Profession : .....

**Déjà licencié(e) FFSS :** prendre contact avec le secrétariat pour le tarif à payer

**Prise en charge :**  financement personnel

235€ licence fédérale et livret inclus pour la formation

Compte Professionnel de Formation

(positionnement 15 jours avant la date de la formation)

285€ licence fédérale et livret et frais de dossier inclus pour la formation

Entreprise

(bon de commande ou devis signé avant la formation)

235€ licence fédérale et livret inclus pour la formation

- A fournir :**
- Fiche d'inscription dûment remplie,
  - Règlement ou attestation de prise en charge
  - Copie du certificat initial ou du dernier recyclage PSE1

**Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » :**

FFSS : 1585 - DDJS : 82334 B  
Préfecture : 20-001-A82  
N°Ass : 082001930  
DRTEFP : 73 82 00437 82  
SIRET : 39321911800022  
NAF : 8559 B

Siège social : 65 av Marceau HAMECHER  
82 000 MONTAUBAN  
06.60.62.15.15  
contact@amss82.com

VERSION : 2022-10





# Association Montalbanaise de Sauvetage et de Secourisme



## AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) .....  
représentant légal de .....  
autorise ce(tte) dernier(e) à s'inscrire et à participer à la session de formation organisée par l'AMSS .

Fait à ..... le .....

Signature .....

---

## CONDITIONS GENERALES

### Liste des documents à fournir pour votre inscription :

#### Candidat individuel

- Le bulletin d'inscription dûment complété
- Pour les mineurs : l'autorisation parentale complétée et signée
- Le règlement du coût total de la formation (chèque à l'ordre de AMSS82 ou par virement)

IBAN : FR76 1313 5000 8008 0014 5027 563      BIC : CEPAFRPP313)

#### Organisme/Entreprise :

- Questionnaire entreprise
- Devis signé
- Convention signée

### Inscription :

L'ensemble de ces documents doivent nous parvenir 7 jours minimum avant le début de la formation (pour toute inscription hors de ce délai, merci de nous contacter au 06 60 62 15 15). Pour tout dossier incomplet 7 jours avant le début de la formation prévue, le stagiaire ne pourra prétendre la suivre. Votre inscription sera confirmée avec l'envoi de la convocation par mail, indiquant la date, les horaires, le lieu de la formation, les nom et numéro de téléphone du formateur.

Les sessions sont limitées à 10 candidats, la priorité sera donnée à l'ordre de réception des dossiers complets. Le cas échéant, une date ultérieure vous sera proposée.

Le stagiaire s'engage à être présent à l'heure et sur toute la durée de la formation, sous peine de voir sa formation invalidée.

**FFSS : 1585 - DDJS : 82334 B**  
**Préfecture : 20-001-A82**  
**N°Ass : 082001930**  
**DRTEFP : 73 82 00437 82**  
**SIRET : 39321911800022**  
**NAF : 8559 B**

**Siège social : 65 av Marceau HAMECHER**  
**82 000 MONTAUBAN**  
**06.60.62.15.15**  
**contact@amss82.com**

VERSION : 2022-10





# Association Montalbanaise de Sauvetage et de Secourisme



## **Conditions de rétractation :**

### A l'initiative du candidat :

Toute annulation doit être notifiée par mail à l'adresse suivante : [contact@amss82.com](mailto:contact@amss82.com) 48 heures avant le début de la formation ou auprès du formateur par téléphone identifié sur la convocation. En cas d'absence non justifiée (certificat médical), des frais d'un montant de 20 € seront conservés.

### A l'initiative de l'association :

En cas d'annulation de la formation, le montant total de la formation versé à l'inscription sera intégralement remboursé au stagiaire.

## **Interruption de la formation :**

### A l'initiative du candidat :

Pas de remboursement possible

### A l'initiative de l'association :

Tout manquement au règlement intérieur (adressé sur demande par mail ou consultable auprès du formateur le jour de la formation ou accessible sur notre site : <https://www.amss82.com/>), pouvant nuire au bon fonctionnement de la formation pourra aller jusqu'à l'exclusion du stagiaire. Le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement. Le formateur se réserve le droit de refuser un candidat qui ne respecterait pas les horaires stipulés sur la convocation.

En conséquence, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement dans la mesure où il figure dans l'un de ses critères.

## **Protection des données personnelles :**

Vos données personnelles sont conservées avec votre consentement et protégées. Elles ne seront transmises à aucun prestataire extérieur. Toutes les informations collectées serviront à l'inscription auprès du club et seront transmises à l'organisme tuteur fédéral - la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme - en vue de la licence et de l'établissement du certificat de formation.

Si vous choisissez de continuer à recevoir de nos nouvelles, vous restez libres de vous désabonner à tout moment en nous adressant un mail : [contact@amss82.com](mailto:contact@amss82.com).

A la fin de votre formation, le certificat vous sera adressé par mail à l'adresse que vous nous aurez transmise.

Un justificatif de paiement vous sera adressé par mail dans le mois suivant votre formation.

Fait à

le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

FFSS : 1585 - DDJS : 82334 B  
Préfecture : 20-001-A82  
N°Ass : 082001930  
DRTEFP : 73 82 00437 82  
SIRET : 39321911800022  
NAF : 8559 B

Siège social : 65 av Marceau HAMECHER  
82 000 MONTAUBAN  
06.60.62.15.15  
[contact@amss82.com](mailto:contact@amss82.com)

VERSION : 2022-10

